

DÉPARTEMENT
DE LA SEINE-MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROUEN

CANTON DE
CAUDEBEC-LES-ELBEUF

VILLE DE
SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF

OBJET

Commande Publique
1.4 autres

**Convention de coordination
entre la ville et l'Hôtel de Police
de Rouen**

DATE DE CONVOCATION

16 février 2024

Nombre de Conseillers

en exercice : **29**

Nombre de présents : **16**

Nombre de votants : **29**

La Maire,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou modification.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024-02-07

L'an deux mil vingt quatre

le vingt-deux février à dix-huit heures trente

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Nadia MEZRAR, Maire.

Etaient présents :

Mme MEZRAR – Mme ESCLASSE – M. GESLIN Francis – Mme VANDEL
– M. GOMIS – Mme DUDOUEU – M. SACHOT – Mme QUOD-MAUGER
– M. ROGERET – Mme SEMIEM – M. FRESSEL – M. PETIT – M.
BULARD – M. BIGOT – Mme BOSQUIER – Mme DESANGLOIS

Excusés ayant donné pouvoir

Mme DELOBEL à Mme VANDEL
Mme MALINGE à Mme MEZRAR
Mme BARRIERE à Mme QUOD-MAUGER
M. BRUNET à M GOMIS
M MIZABI à Mme DUDOUEU
M. Frédéric GESLIN à M SACHOT
Mme DUCHEMIN à M PETIT
M. LEMAIRE à Francis GESLIN
Mme DUVAL à Mme ESCLASSE
M. JEANJEAN à Mme SEMIEM
Mme CREVON à M ROGERET
M. LE NOE à Mme DESANGLOIS
Mme FRIBOULET à M BULARD

Mme Semiem est nommée secrétaire de séance.

Rapporteur : Monsieur Francis GESLIN, adjoint à la Maire, chargé de la commission vie participative, citoyenneté, médiation et sécurité

Dans le but de garantir, prévenir et assurer, en collaboration avec les services de Police Nationale, la sécurité et la tranquillité publique sur le territoire de la Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf, et de permettre aux agents de la Police Municipale d'exercer leurs missions, une convention de coordination est établie entre les services de l'Hôtel de Police de Rouen et la Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf.

Cette convention de coordination prévoit de régir les relations fonctionnelles entre les forces de sécurité de l'Etat et la Police Municipale de Saint-Pierre-lès-Elbeuf.

Son but est de faciliter la mise en œuvre des missions des services de la Police Nationale et de la Police Municipale dans le respect des prérogatives de chaque service.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20240221-2024-02-07b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2024

Affichage : 06/03/2024

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver la convention de coordination entre les services de l'Hôtel de Police de Rouen et la Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf et d'autoriser Madame la Maire à la signer

Vu

Les articles L22-12-1 et L2212-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant

La nécessité de régir les relations fonctionnelles entre les forces de sécurité de l'Etat et la Police Municipale de Saint-Pierre-lès-Elbeuf ;

Le **conseil municipal**, décide par :

Voix pour : 29

voix contre 0

Abstention 0

Article 1 : d'approuver la convention de coordination entre les services de l'Hôtel de Police de Rouen et la Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf, annexée à la présente délibération ;

Article 2 : d'autoriser Madame la Maire à ladite signer

Fait à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, les jour, mois et an susdits